

Monte-Pente de Bulle S.A., Bulle

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires

est convoquée pour le

vendredi 15 novembre 2019, à 17h30,

à la buvette des Amis de la Chia, route de la Chia.

Tractanda :

Opérations statutaires/nominations.

A partir du 1^{er} juillet 2015, les sociétés anonymes doivent tenir un registre des titulaires d'action au porteur. Chaque actionnaire est donc prié de s'annoncer au début de l'assemblée pour s'inscrire sur le registre et devra présenter son/ses action(s) ainsi qu'une pièce d'identité. Les entreprises détenant des actions devront présenter un extrait du Registre du commerce à titre d'identification. Pour ce qui est des communes, elles devront être représentées par deux membres de leur Conseil communal.

Les comptes de l'exercice 2018/2019, ainsi que les cartes d'admission à l'assemblée, seront à disposition des actionnaires avant l'ouverture de l'assemblée.

Le Conseil d'administration